

ASSEMBLÉE NATIONALE5 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 540

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

ARTICLE 35

Supprimer l'alinéa 27 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Abrogation de l'ajout du Sénat, relatif aux commissions géographiques de l'agence, qui ne relèvent pas du domaine législatif (ayant un simple rôle consultatif) et doivent demeurer le domaine de la libre organisation des agences de l'eau (garantie de souplesse et de flexibilité).